

## Maroc Vers une nouvelle politique migratoire

Le roi du Maroc Mohammed VI a présidé, mardi 10 septembre au palais de Casablanca, une séance de travail, consacrée à l'examen des divers volets relatifs à la problématique de l'immigration, dans la perspective d'établir une nouvelle politique migratoire globale au Maroc.



**L**e roi du Maroc, Mohammed VI a souligné, lors de cette séance de travail que le royaume est devenu depuis quelques temps «une terre d'accueil». A titre d'exemple, le nombre d'immigrés issus des pays d'Afrique Subsaharienne a quadruplé. «Le Maroc, a connu récemment, sous l'effet de la crise économique mondiale, une nouvelle forme d'immigration provenant de pays comme l'Espagne, la France et d'autres pays européens», note le communiqué. Ainsi, «le roi a réitéré la nécessité de procéder à la régularisation de la situation de ces personnes en matière de résidence et d'activités qu'elles exercent, au même titre que les immigrés réguliers des autres nationalités, dont les immigrés subsahariens».

Dorénavant, le Maroc doit élaborer une politique qui garantit le bon accueil des immigrés en situation régulière, notamment leur accès légal aux opportunités d'emploi, aux conditions de vie digne et d'insertion économique et sociale.

Par ailleurs, le nombre d'immigrés en situation irrégulière connaît une croissance notable, la plupart intégrant le territoire national depuis l'Est et le Sud. De plus, certains groupes de migrants illégaux tentent des passages en force, ce qui engendre nombre de victimes parmi les forces de l'ordre et les migrants, indique le communiqué du Cabinet royal. «Si la gestion opérationnelle de la question de l'immigration illégale connaît parfois certains excès, qui restent isolés, il n'y a pas d'usage systématique de violence de la part des forces de l'ordre et encore moins d'acharnement. Partant, le Maroc refuse catégoriquement toutes les allégations fallacieuses qui tentent de porter atteinte à sa réputation», affirme le communiqué. A cet égard, rappelle la même source, «le roi avait donné, à plusieurs reprises, ses instructions formelles aux autorités compétentes en vue de respecter les droits des migrants, de se conformer strictement à la loi dans leur traitement, sans dis-

Une vue de la rencontre

**Le roi a réitéré la nécessité de procéder à la régularisation de la situation de ces personnes en matière de résidence et d'activités.**

crimination, et de fournir l'assistance à ceux qui souhaitent retourner dans leurs pays», affirmant que «le souverain a également insisté sur la nécessité de poursuivre sans relâche la lutte contre les réseaux de trafic et traite des êtres humains». Au cours de cette même séance de travail avec les ministres concernés par le dossier et quelques conseillers de Mohammed VI, le souverain a donné ses orientations au gouvernement afin de procéder, sans délais, à l'élaboration et la mise en place d'une stratégie et d'un plan d'action appropriés, en coordination avec le CNDH (Conseil National des Droits de l'Homme) et les différents acteurs concernés, dans la perspective de formuler une politique globale en matière d'immigration. Il est à rappeler que cette séance de travail présidée par le roi Mohammed VI intervient au moment où le CNDH a produit et publié son rapport sur la situation des migrants et des réfugiés au Maroc.

Sanae Taleb, Casablanca